



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024 19H00.

Présents : M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, M. Éric BARRUET, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, Mme Catherine HIEGEL, Mme Isabelle JADAS, M. François LAURENT, Mme Virginie LEHMANN, M. Médéric PARROT, M. Patrick RODRIGUEZ, M. Benjamin LEPORCQ, Mme Marie-Claire VERCRUYSE.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Nadège ROELENS
- M. Teddy PEZANT, ayant donné procuration à M. Éric BARRUET.

A été nommé (e) secrétaire : Mme Catherine HIEGEL.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2023.
- Arrêté de virement de crédit du chapitre 022 vers le 011.
- Délibération pour la convention unique du centre de gestion.
- Exonération taxe foncière logements neufs.
- Délibération loi APER environnement.
- Délibération adoptant l'opération cantine/périscolaire et modalités de financement à jour.
- Délibération désignation délégué culture à la CCPOH en remplacement d'un conseiller.
- Délibération pour validation des référents déontologiques mutualisés de la CCPOH.
- Arrêté relatif aux démarchages.
- Tarifs location salles.
- Informations diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2023.

Aucune remarque faite.

Celui-ci est approuvé à la majorité.

Vote pour : 12.

Contre : 2.

ARRETE DE VIREMENT DE CREDIT DU CHAPITRE 022 VERS LE 011
(Délibération n°2024-01-19/02)

Le conseil municipal est informé qu'un arrêté de virement de crédit a été pris en décembre 2023 pour un montant de 15 000 euros.

Cela a permis de prendre les crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues) pour abonder le chapitre 011 (charges générales). Le paiement des factures d'énergie (électricité et gaz) a été fait sur le budget de l'année des consommations.

Un vote est tout de même réalisé, afin de valider ces écritures comptables.

Vote pour 14.

DELIBERATION POUR LA CONVENTION UNIQUE DU CENTRE DE GESTION.
(Délibération n°2024-02-19/02)

Notre prestataire, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise, a mis en place une convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs. Cela simplifie les procédures, en regroupant les différentes prestations (notamment portage salarial, service paies, conseil juridique).

La convention d'adhésion sera donc validée accompagnée de la délibération approuvant sa mise en place en accordant M. le Maire à la signer.

Vote pour 14.

DELIBERATION POUR L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE DES LOGEMENTS NEUFS
ECONOMES EN ENERGIE.
(Délibération n°2024-03-19/02)

La loi de finance 2024, modifie les règles d'exonération. Actuellement, les logements neufs sont exonérés de la taxe foncière pendant 2 ans.

Nous considérons qu'il n'est pas évident de distinguer si un logement est plus économe qu'un autre en énergie. Toutefois, l'exonération du foncier bâti en faveur des logements neufs (article 1383 0 B bis) concerne les logements neufs respectant les critères de performance énergétique mentionnés dans l'article 1384 A du CGI.

La commune de Saint-Martin-Longueau reste sur la règle générale d'exonération à 100% de la taxe foncière, pendant 2 ans pour les logements neufs.

Etant donné que la délibération est faite avant le 29 février 2024, ce nouveau dispositif s'applique dès 2024. La taxe foncière débutera à compter de la 3^{ème} année qui suit l'achèvement de la construction.

Vote pour 14.

**DELIBERATION DE DESIGNATION D'UN DELEGUE CULTURE A LA CCPOH
EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER.
(Délibération n°2024-06-19/02)**

La Communauté de Commune des Pays d'Oise et d'Halatte nous demande de désigner un nouveau membre à la culture.

Il est proposé que Madame Marie-Claire VERCRUYSSSE remplace Madame Aude DEFOSSEZ qui a démissionné. Madame Isabelle JADAS reste membre.

Vote pour 14.

**DELIBERATION POUR VALIDATION DES REFERENTS DEONTOLOGIQUES MUTUALISES
A LA CCPOH.
(Délibération n°2024-07-19/02)**

Nous devons délibérer de façon concordante avec la CCPOH pour la mise en commun des référents déontologiques.

La Communauté de Commune des Pays d'Oise et d'Halatte a désigné 2 personnes extérieures pour être référentes de nos 17 communes, il s'agit de :

- Monsieur Philippe TISSIER : directeur de l'union des maires du Val d'Oise
- Madame Lencka POPRAKAVA : docteur en droit public, praticienne en droit des collectivités.

Vote pour 14.

**DELIBERATION RELATIF AU DEMARCHAGE.
(Délibération n°2024-08-19/02)**

Suite au démarchage récent, qui avait pour but de réaliser des études énergétiques chez les particuliers, la mairie a été informée le matin pour le jour même.

Pour éviter que la situation se reproduise, un arrêté municipal va être pris afin de règlementer et d'interdire tout type de démarchages tardifs.

Vote pour 14.

INFORMATIONS DIVERSES

Bâtiment cantine / périscolaire : Le projet se poursuit. Nous avons rencontré l'instructeur de la région le 16 février. La sous-Préfète sera présente sur la commune en mars, l'occasion pour échanger sur le financement et donner de l'importance au dossier.

**DELIBERATION LOI APER ENVIRONNEMENT
(ACCELERATION DE PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES).
(Délibération n°2024-04-19/02)**

A la demande de l'état via la sous-préfecture de Clermont, nous devons définir des éventuelles zones à mettre en place pour les énergies renouvelables, ainsi que les types de projets possibles sur notre territoire.

Il s'agit simplement d'une première approche du sujet sans certitude de l'application de la loi sur notre commune.

Le conseil municipal opte pour les modes d'énergies suivants :

- Solaire photovoltaïque sur bâtiments
- Solaire thermique sur bâtiments

Les zones ne sont pas définies.

Vote pour 14.

**DELIBERATION ADOPTANT L'OPERATION CANTINE / PERISCOLAIRE
ET LES MODALITES DE FINANCEMENT A JOUR.
(Délibération n°2024-05-19/02)**

Pour résoudre le problème d'accueil de la restauration scolaire et du périscolaire (locaux plus adaptés, construction de nouvelles habitations sur les 2 communes du RPI) les membres du conseil municipal ont décidé la création de nouveaux locaux jouxtant la salle polyvalente de la Place des Tilleuls.

Le projet de construction d'une restauration scolaire et d'un accueil périscolaire validé par le conseil municipal le 22/09/2020 reste identique.

Toutefois, le coût total réactualisé est de 1 601 823 € HT.

Le dossier pour le DSIL a été redéposé pour l'année 2024.

Les modalités de financement avec accord des subventions sont :

- Etat (DETR) : 67 500 €
- Département (tranche 1, 2 et VRD) : 180 000 € + 180 000 € + 36 080 €
- Caisse d'Allocations Familiales : 300 000 € + 36 959 €

Les dossiers en cours sont :

- Région : 315 000 €
- Etat (DSIL) : 165 919 €

Le reste à charge pour la commune serait de 20%, soit 320 365 € minimum.

Vote pour 14.

Lotissement rue de la Madelon : L'extension de l'assainissement permettra la continuité des réseaux rue de la Madelon / rue des Ecoles et ainsi permettre à l'unique maison d'être maintenant raccordée au réseau.

L'intégralité de l'assainissement plus l'eau potable est chiffrée à 81 500 euros.

L'aménageur prendra à sa charge 31 000 € d'assainissement + 8 000 € d'eau potable.

Le reste à charge pour la commune serait de 40 000 € environ sur le budget assainissement avec en recettes 1 300 euros x 19 logements, soit 24 700 euros.

Rue de Villette : Une maison est en construction pour laquelle une extension du réseau assainissement est à prévoir. Le devis s'élève à 21 592 € TTC. Les travaux seront débités sur le budget M49.

Départ de M. LEPORCQ à 20h35.

Dossier urbanisme Monsieur S : Un bâtiment construit en 2021 n'est pas en conformité car il a été construit sans aucune demande. Depuis, un dépôt de dossier de permis de construire a été réalisé, mais il est incomplet et non conforme. Une procédure est en cours auprès du procureur de la république depuis 2021.

Le procureur a demandé à la Direction Départementale des Territoires de prendre le relais. Une procédure pénale est en cours avec la DDT que nous avons rencontré le 12 février.

Le 2^{ème} Rv est prévu le 12 mars, afin de remesurer la construction, établir des photos et ainsi dresser le procès-verbal.

Départ de Mme JADAS à 20h40.

Festival du 29 juin : La déclaration en préfecture par l'organisateur est en cours, il reste un document à compléter. Une convention va être signée entre l'organisateur et la commune pour stipuler les modalités de mise à disposition ainsi que la remise en état du site.

Energie : Un Point fait sur l'électricité et le gaz en 2023.

Electricité 72 521 €, dont 64% pour l'éclairage public et 36% pour la basse tension (bâtiments). Malgré la réduction de l'éclairage la nuit, et la baisse de consommation, le coût a augmenté. La dernière phase de travaux pour le passage au LED rue de la République, rue Désiré Eve sera réalisée prochainement qui contribuera une nouvelle fois à faire baisser la consommation. La commune sera totalement équipée.

Gaz 47 500 € sur l'intégralité des bâtiments :

Eglise : 2 400 €

Salle des loisirs : 5700 €

Vestiaires foot : 2 400 €

Ecole : 24 000 €

Salle polyvalente, mairie, médiathèque : 11 500 €

Salle des associations (ancienne mairie) : 1 500 €

Le contrat du gaz avec Engie s'achève le 29 février, il a été signé à nouveau contrat pour un an avec le tarif du MW/h passant de 107.21 à 58.99, même si l'abonnement restera fixe, la facture annuelle sera moindre.

Pour réduire la consommation de l'école, il est prévu de changer 3 nouvelles portes afin que les locaux soient plus hermétiques.

Loi qualité de l'air école / médiathèque : Les lieux recevant des enfants et du public doivent avoir un diagnostic pour mesurer le CO2. Afin d'éviter d'acheter le matériel et que plusieurs personnes interviennent, un technicien référent de la CCPOH fera probablement le diagnostic.

Logement insalubre rue de Paris : Nous avons été interpellés pour un logement privé rue de Paris. La préfecture nous a demandé de mettre en demeure le propriétaire afin que des travaux de mise aux normes soient effectués (gouttière, local poubelles, fils, ventilation). La démarche a été réalisée et l'information a été faite auprès des services de l'Etat.

Gouvernance de l'eau : La loi projetée de faire disparaître les syndicats des eaux potables et usées d'ici 2026. Une étude est en cours pour faire un diagnostic général sur l'ensemble du territoire du syndicat des eaux de Bazicourt. A terme, la CCPOH possèdera la compétence. Concernant les eaux usées, SUEZ, notre prestataire va transmettre les données au service de la CCPOH. Il est plus que probable que le prix de l'eau va subir dans les années à venir une augmentation significative.

Travaux enfouissement rue de Paris : Le branchement basse tension est achevé. Le câblage de la fibre est en cours par le SMOTHD. Le câblage France Télécom a basculé avec un sous-traitant (INEO) pour supprimer le cuivre. Une coupure globale aura lieu le 12 mars et les riverains concernés seront prévenus. Une caméra sera déplacée et ne sera pas fonctionnelle pendant 1 à 2 jours. Une autre supplémentaire sera installée à proximité des collecteurs (verres et vêtements) afin de visionner l'entrée de la plaine de jeux et les dépôts sauvages.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Éric BARRUET	Elisabeth BEBEN-MARQUE
			Procuration de M. PEZANT	
Isabelle JADAS	François LAURENT	Catherine HIEGEL	Virginie LEHMANN	Teddy PEZANT
				Procuration à M. BARRUET
Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Patrick RODRIGUEZ	Benjamin LEPORCQ	Marie-Claire VERCRUYSSÉ
Absente excusée				